

Publicité événementielle conformément à l'Art. 53 RC**Airesis SA annonce l'extension du délai de publication de son rapport annuel 2023.**

Clarens, Suisse, 29 avril 2024 - Dans sa décision du 29 avril 2024, SIX Exchange Regulation AG a approuvé une prolongation du délai de publication du rapport annuel 2023 d'Airesis SA jusqu'au 31 mai 2024 et a demandé à Airesis SA de publier un avis conformément aux dispositions sur la publicité adhoc concernant cette décision, jusqu'au 30 avril 2024.

Les travaux de clôture des comptes consolidés et statutaires d'Airesis ont dû être reportés en raison de divers éléments d'information en suspens et de leur vérification correspondante. Ces éléments auront un impact significatif sur les hypothèses utilisées pour la clôture des comptes, à savoir le test de dépréciation des actifs et la documentation de la continuité de l'exploitation. Le conseil d'administration et l'organe de révision travaillent avec diligence pour s'assurer que tous les éléments d'information en suspens soient vérifiés, afin que les comptes d'Airesis puissent être publiés d'ici le 31 mai 2024.

Dans sa décision du 29 avril 2024, SIX Exchange Regulation AG a demandé à Airesis SA d'insérer l'extrait ci-dessous dans cette annonce ad hoc:

I. La demande d'exemption d'Airesis (Émetteur) datée du 22 avril 2024 concernant une prolongation du délai pour publier son rapport annuel 2023 et pour déposer ce rapport auprès de SIX Exchange Regulation AG jusqu'au 31 mai 2024 au plus tard est accordée avec la réserve suivante (lit.a) et aux conditions suivantes (lit.b) :

- a. SIX Exchange Regulation AG se réserve le droit de suspendre le négoce des actions nominatives de l'émetteur si son rapport annuel 2023 n'est pas publié conformément aux dispositions relatives à la publicité ad hoc (art. 53 du Règlement de cotation [RC] en relation avec la Directive sur la publicité ad hoc [DPA]) et s'il n'est pas déposé auprès de SIX Exchange Regulation AG jusqu'au vendredi 31 mai 2024, 23h59 HEC, au plus tard.*
- b. Airesis est tenue de publier un avis conformément aux dispositions relatives à la publicité ad hoc (art. 53 LR en lien avec la DAH) concernant cette décision jusqu'au mardi 30 avril 2024, 7h30, au plus tard. L'avis doit contenir*
 - la reproduction inaltérée du texte de l'al. I. de la présente décision, placée de manière visible ;*
 - les raisons pour lesquelles l'émetteur demande une prolongation du délai de publication de son rapport annuel 2023 et de dépôt de ce rapport auprès de SIX Exchange Regulation AG ;*

A propos d'Airesis

Airesis est une société d'investissements basée à Montreux dont les actions sont cotées à la bourse suisse (SIX :AIRE). Elle participe activement à la gestion de ses participations tout respectant le caractère propre de chacune d'elles. Airesis détient le coq sportif (78%) et Movement Group (91%).

Clause de non-responsabilité

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives qui sont basées sur les hypothèses et prévisions actuelles de la direction d'Airesis. Ces déclarations impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient entraîner des résultats, des performances ou des réalisations réelles différemment de ceux exprimés ou implicites dans les déclarations prospectives. Airesis SA décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement

Ad hoc announcement pursuant to Art. 53 LR

Airesis SA announces extension of the publication deadline for its 2023 annual report.

Clarens, Switzerland, April 29th, 2024 – In its decision of April 29, 2024, SIX Exchange Regulation AG approved the extension of the deadline for the publication of Airesis SA's 2023 annual report until May 31, 2024 and requested Airesis SA to publish a notice in accordance with the provisions on adhoc publicity concerning this decision until April 30, 2024.

The closing work for Airesis consolidated and statutory accounts had to be postponed because of various outstanding items of information and their corresponding verification, which will have a significant impact on the assumptions used to close the accounts, namely the impairment test on the assets and the documentation of the going concern. The board of directors and the auditors are working diligently to ensure that all outstanding items of information are verified, so that Airesis accounts can be published by May 31, 2024.

In its decision of April 23, 2024, SIX Exchange Regulation AG requested Airesis SA to insert the below excerpt in this ad hoc announcement:

I. The exemption request of Airesis (Issuer) dated 22 April 2024 regarding an extension of the deadline to publish its 2023 annual report and to file such report with SIX Exchange Regulation AG until 31 May 2024 at the latest is granted with the following reservation (lit.a) and under the following conditions (lit. b):

- a. SIX Exchange Regulation AG reserves the right to suspend trading of the registered shares of the Issuer in case its 2023 annual report is not published in accordance with the provisions on ad hoc publicity (Art. 53 of the Listing Rules [LR] in connection with the Directive on Ad hoc Publicity [DAH]) and not filed with SIX Exchange Regulation AG until Friday, 31 May 2024, 11.59 pm CET, at the latest.*
- b. Airesis is required to publish a notice in accordance with the provisions on ad hoc publicity (Art. 53 LR in connection with the DAH) concerning this decision until Tuesday, 30 April 2024, 7.30 am CET, at the latest. The notice must contain:*
 - the unaltered reproduction of the wording of para. I. of this decision, placed in a prominent position;*
 - the reasons for the application of the Issuer requesting an extension of the deadline to publish its 2023 annual report and to file such report with SIX Exchange Regulation AG;*

About Airesis :

Airesis is an investment company based in Montreux, Switzerland, whose shares are listed on the Swiss Exchange (SIX: AIRE). The company takes an active approach in the management of its participation while respecting the individual character of each one. Airesis holds a stake in le coq sportif (78%) and Movement Group (91%).

Disclaimer

This press release contains forward-looking statements which are based on current assumptions and forecasts of Airesis' management. These statements involve known and unknown risks, uncertainties, and other factors that could cause actual results, performance, or achievements to differ materially from those expressed or implied in the forward-looking statements. Airesis SA disclaims any intention or obligation to update or revise any forward-looking statements, whether as a result of new information, future events, or otherwise.